

INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE ATTENTIVEMENT



Sécurité sociale étudiante

Votre affiliation ou non-affiliation sera déterminée en fonction des renseignements que vous aurez fournis.

L'affiliation à la Sécurité sociale étudiante se fait **obligatoirement** le jour de votre inscription à l'université. La cotisation forfaitaire (à titre indicatif, 195 € pour l'année universitaire 2008-2009), est exigible en même temps que les frais d'inscription.

Principe : l'année universitaire va du **1^{ER} OCTOBRE AU 30 SEPTEMBRE suivant** (quelle que soit la date effective de la rentrée ou de la fin des cours, et quel que soit le type d'enseignement suivi).

Trois cas de figure se présentent à vous :

IMPORTANT

Pour déterminer le cas dans lequel vous vous situez, vous devez vous reporter **au tableau présenté au verso**. En effet, deux critères doivent être pris en compte :

- la date de naissance,
- la profession du parent.

1. Vous êtes « ayant droit autonome » (ADA) : vous devez choisir un centre de paiement (LMDE ou VITTA VI), votre affiliation est dans ce cas **obligatoire et gratuite**. Vous devez fournir **l'attestation de la carte vitale** du parent qui vous prend en charge et sur laquelle vous figurez.
2. **Votre affiliation est obligatoire et payante** : vous devez fournir votre numéro personnel de sécurité sociale et choisir un centre de paiement (LMDE ou VITTA VI).
3. Vous êtes **couvert par la sécurité sociale de vos parents** ; vous devez fournir :
 - soit l'attestation de la carte vitale du parent qui vous prend en charge et sur laquelle vous figurez
 - soit une « attestation d'ouverture des droits » délivrée par la Caisse d'Assurance Maladie du parent assuré

(ATTENTION : en aucun cas, vous ne devez présenter la carte vitale elle-même)

Pour tous les néo-bacheliers : vous devez présenter la carte d'immatriculation lycéen

*Vous bénéficiez de la sécurité sociale étudiante, vous avez choisi un centre payeur : vous devez fournir un **RIB** à votre centre de paiement après votre inscription*

Cas particuliers :

- **Etudiants boursiers** : l'exonération du paiement de cotisation de sécurité sociale étudiante est accordée de plein droit aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur. Cependant, l'étudiant devra choisir un centre payeur s'il n'est plus couvert par ses parents.
- **Vous avez plus de 28 ans** : vous ne pouvez plus être affilié au régime de sécurité sociale étudiante. Veuillez contacter la CPAM.
Toutefois il existe une exception à cette règle générale : Vous pouvez bénéficier d'une prolongation du **régime étudiant** selon des cas bien précis, (étudiant inscrit en thèse, étudiant interrompant ses études pour raison médicale...). Plus d'infos : <http://www.ameli.fr/>

TABLEAU ÂGE / SITUATION*Déterminer une situation au regard de la sécurité sociale étudiante*

PROFESSION DU PARENT (OU TUTEUR) DONT L'ETUDIANT(E) EST AYANT DROIT SECURITE SOCIALE	Âge de l'étudiant(e)		
	16 à 19 ans Né(e) entre le 01/10/1990 et le 30/09/1994	20 ans Né(e) entre le 01/10/1989 et le 30/09/1990	21 à 28 ans Né(e) entre le 01/10/1981 et le 30/09/1989
SALARIES CONVENTIONNES Salariés et assimilés (agriculteurs, professions médicales conventionnées), Fonctionnaires civils de l'Etat, Ouvriers d'Etat, Banque de France, Agents des collectivités locales, Magistrats, Caisse des dépôts et consignations, Artistes, Auteurs	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et GRATUITE (ADA)	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE (gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE (gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)
SALARIES NON CONVENTIONNES Travailleur non salarié (Commerçant, artisan, profession libérale), Militaire, Agents EDF-GDF, Agents de la RATP, Personnels des Mines, Clercs et employés de notaires, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris uniquement, Port autonome de Bordeaux, Cultes, Caisse des Français à l'étranger	Couvert(e) par la sécurité sociale de vos parents <i>Pas de centre payeur</i>	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE (gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE (gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)
Marine marchande, Théâtres Nationaux	Couvert(e) par la sécurité sociale de vos parents <i>Pas de centre payeur</i>	Couvert(e) par la sécurité sociale de vos parents <i>Pas de centre payeur</i>	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE (gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)

Quelques cas particuliers selon la situation personnelle :

- **Etudiants ayant déjà acquittés leurs droits dans un autre établissement** : fournir une attestation de paiement
- **Marié, concubin, pacsé** : > si votre conjoint(e), concubin(e) ou le partenaire d'un PACS **est étudiant(e)**, votre affiliation au régime étudiant de sécurité sociale est obligatoire
> si votre conjoint(e), concubin(e) ou le partenaire d'un PACS **est un(e) assuré(e) social(e)**, il (ou elle) vous couvre : fournir l'attestation de la carte vitale du conjoint portant mention de votre couverture sociale
- **Etudiants étrangers (hors programme d'échange ou de bourse)** :
 - **d'origine européenne** : non affiliation si présentation de la Carte Européenne d'Assurance Maladie - CEAM, (valide au 1^{er} octobre 2009)
 - **d'origine non européenne** : affiliation obligatoire et payante, quelque soit l'âge (de 16 ans à 28 ans).
- **Salarié** : pas d'affiliation si et seulement si l'étudiant(e) travaille tout au long de l'année universitaire et effectue au moins 60 heures sur un mois ou 120 heures sur un trimestre : fournir le contrat de travail et les 2 derniers bulletins de salaire
- **Etudiants dont les parents sont agents de la SNCF** : l'étudiant(e) bénéficie de la couverture sociale des parents jusqu'à 28 ans.
- **Etudiants originaires des DOM** : même régime que pour les étudiants métropolitains
- **Etudiants originaires des TOM** : affiliation obligatoire et payante quelque soit l'âge (de 16 à 28 ans)
- **Etudiants dont les parents sont Fonctionnaires internationaux** : non affiliation si présentation d'un justificatif